

FICHE SUR LE SERVICE CIVIQUE

1. LES PRINCIPES

1.1. Souhaitez-vous l'instauration d'un service civique ou êtes-vous opposé à tout projet de cette nature ? Pourquoi ?

On peut s'étonner d'un tel engouement pour le service civique.

Un tel choix est en effet l'aveu d'un échec qui est celui de la société civile, de la cellule familiale mais aussi du système éducatif.

Le civisme doit être dispensé à chaque instant et ce dès le plus jeune âge. Son absence liée à l'incivilité est aujourd'hui le fait d'une carence globale de la société.

Sans être en opposition avec le service civique on peut imaginer qu'un enseignement à l'école tout au long de la scolarité est plus pertinent.

Comme pour l'apprentissage de la lecture, le civisme doit être inculqué dès la maternelle.

1.2. Faut-il rendre un tel service obligatoire ou opter pour un volontariat ouvert à tous, mais fortement encouragé et valorisé de manière à toucher un public chaque année plus large ?

Dans le cas où le principe d'un tel service est retenu, il convient d'ouvrir celui-ci au volontariat. Le caractère obligatoire semble exclu sur le fondement de l'article 4 de la convention européenne des droits de l'homme qui stipule que « nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé et obligatoire ».

Sans déboucher sur un service universel plus proche de l'ancien service national, on peut imaginer un service civil déjà en vigueur lors de la conscription.

Dès 1997, on aurait pu imaginer sa généralisation. A l'époque, il ne touchait qu'environ 20.000 jeunes adultes.

Le système serait celui du volontariat et serait élargi à d'autres domaines que le service civil originel tel que les services d'aide à la personne ou d'autres secteurs relevant de la sphère sociale.

Toutefois, si le caractère <u>obligatoire</u> était retenu, les principes <u>d'universalité</u> et <u>d'équité</u> doivent demeurer intangibles.

- 1.3. Quelles sont les finalités essentielles du service civique? De quelles valeurs devrait-il être porteur? que peut-on en attendre concrètement pour ceux qui l'accompliront, pour les bénéficiaires de leur action ou pour la collectivité en général?

 Quelles conceptions de l'engagement vous paraissent le mieux s'accorder aux besoins et aux attentes de la société qui est aujourd'hui la nôtre?
- Pour les bénéficiaires de l'action et la collectivité, il s'agit d'un apprentissage du respect d'autrui s'il n'existe pas encore et de mise au service de l'autre ou de la

Les finalités essentielles sont celles du civisme, du respect d'autrui et de l'adhésion

Il y a lieu de ne pas empiéter sur le marché du travail et des contrats aidés destinés à réinsérer des personnes elles-mêmes en difficultés.

2. LE CADRE

société.

aux valeurs républicaines et laïques.

- 2.1. A quelle tranche d'âge de la population le service civique devrait-il proposé ou imposé? A votre avis, les jeunes seront-ils majoritairement favorables à l'obligation du service ou risquent-ils de mal ressentir d'être soumis à cette sorte « d'impôt temps » dont les autres générations n'auront pas à s'acquitter?
- C'est l'ensemble d'une tranche d'âge (filles et garçons) soit 700.000 personnes qui ont été visées.
- Dans le principe, les jeunes sont favorables à un tel concept surtout si dans l'imaginaire, le fait humanitaire est mis en avant.
- Sinon le rejet risque d'être de même nature que pour le service national et devenir un enjeu politique pour les futures élections nationales.
- 2.2. Quelle est, selon vous, la durée optimale d'un engagement de ce genre : 1 an ? 9 mois ? 6 mois ? 4 semaines ou moins ? Comment justifiez-vous votre choix ?

Il n'y a pas de durée optimale mais un coût optimal.

- Votre préférence va-t-elle à un service civique accompli en une seule fois sur quelques mois, pendant lesquels on pratiquerait en continu l'activité choisie, ou à un engagement « par tranches » (à titre d'exemples : 1 jour par semaine, ou 1 mois par an) sur plusieurs années ? Quels sont, à vos veux, les avantages et les inconvénients de ces diverses modalités ? L'idéal serait une durée de quelques heures par semaine lors de la scolarité ou des
- Le dispositif le plus efficace serait l'instauration d'une notation intégrée à l'une des matières obligatoires pour obtenir un diplôme national.

Considérez-vous que l'État doive prendre entièrement à sa charge la

mise en œuvre du service civique et son budget? Si oui, comment

3. L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT

initial est d'environ 4 milliards d'euros.

études universitaires.

2.3.

3.1.

devrait-il opérer pour réaliser cet objectif et dégager les financements nécessaires ? si non, quelles responsabilités ou prestations faut-il confier à chacun des éventuels partenaires du projet (outre l'État, on peut citer, notamment les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les écoles, les entreprises) ?

On ne peut que rester dubitatif face à une telle question sur le plan structurel, le coût

- En régime de croisière, pour une tranche d'âge de 700.000 personnes sur une durée d'un an le coût est aussi de 4 milliards d'euros par an.
- Dans un contexte de déficit budgétaire récurrent, il est difficile d'imaginer un financement par l'État.
- A cet effet, il serait nécessaire de tirer les conclusions de la simple mise en œuvre de la JAPD dont le coût est de 145 euros par jour pour chaque garçon ou fille. Le montant du versement mensuel de 300 euros par les EPID aux jeunes participants au dispositif « 2ème chance » est aussi à analyser.

3.2) Si l'on se place dans l'hypothèse d'une pluralité d'acteurs, quel type d'organisation vous semblerait le plus simple et le plus fiable ? Quels aspects

- de l'opération gagneraient à être conduits par des intervenants locaux, départementaux ou régionaux ? Comment et par qui cette organisation devraitelle être pilotée ? Comment et par qui devrait-elle être financée ?
 - Le type d'organisation le plus simple serait la création d'un organisme spécifique afin de piloter l'ensemble des intervenants.
 - Le recours au Ministère de la Défense ne paraît pas pertinent. On peut imaginer comme pour le dispositif « 2^{ème} chance ». la création d'un établissement public.

- Le niveau régional semble le plus pertinent pour être conduit au niveau local.
- Un niveau intermédiaire de pilotage ne semble pas opportun.
- Le financement peut être centralisé au niveau national avec une participation de chaque ministère collectivité ou organisation.
- Il est possible à nouveau de faire référence au dispositif « 2^{ème} chance » financé par la loi de cotisation sociale.
- 3.3) Quelles conditions faut-il respecter pour assurer une réelle expérience de « mixité sociale » aux jeunes engagés, favoriser les liens intergénérationnels, garantir à chacun une activité utile aussi bien à lui-même qu'à ceux auxquels il veut venir en aide ? Doit-on privilégier le regroupement des jeunes loin de leur domicile (ce qui suppose de les nourrir et de les loger) ou faut-il jouer la carte d'engagements à proximité du lieu d'habitation ?
- ⇒ Pour respecter la « mixité sociale », deux écueils sont à éviter :
 - le « passe droit » dont le dispositif VSNE constitue le meilleur exemple,
 - l'exemption médicale ou de toute autre nature, telle que l'intervention politique dite d'opportunité.

Personne ne devra échapper au dispositif.

- ⇒ Pour éviter une trop forte opposition, il est préférable de jouer la carte de la proximité.
- 3.4) Croyez-vous que l'on puisse d'emblée lancer un service civique pour toute une classe d'âge ou jugez-vous plus prudent de faire monter progressivement en puissance le dispositif?
- Il est préférable de favoriser la montée en puissance progressive. Ceci évitera un rejet trop marqué de la première classe d'âge visée.
- 3.5) A quelle hauteur convient-il d'indemniser ceux qui accomplissent leur service civique? Est-il souhaitable de moduler ces indemnités selon la condition sociale de l'intéressé?
- L'indemnisation sur la base actuelle du dispositif « 2^{ème} chance » semble être un minimum mais à la condition que le service soit réalisé à proximité.
- L'indemnisation selon la condition sociale est illusoire notamment compte-tenu du système fiscal. L'exemple des bourses d'études est révélateur.
- 3.6) A quel coût évaluez-vous la forme de service civique dont vous êtes partisan ? Sur quelle base établissez-vous cette estimation ? Quels moyens vous paraitraient les meilleurs pour en assurer le financement ?

Aucune forme de service civique n'est privilégiée. Il n'existe pas de bon moyen de financement puisque les finances publiques ne peuvent se permettre un tel investissement. L'apprentissage à l'école lui serait neutre.

4. LES ACTIVITES

4.1. A quels critères les activités proposées dans le cadre du service civique devraient-elles se conformer ?

Quels types de tâches vous paraissent convenir à ce cahier des charges? A côté des actions conçues par les pouvoirs publics ou les grandes associations, quel rôle accorder à des projets venus d'entreprises privées ou imaginés par des jeunes (s'ils correspondent, bien sûr, aux critères fixés)?

Quelle place convient-il de faire de l'Europe, à la Francophonie, à l'international dans ce dispositif? Quelles collaborations vous semblent devoir être recherchées, dans cette perspective, avec l'Union européenne et les pays membres?

Vous paraît-il important qu'une grande latitude soit laissée à ceux qui s'engagent pour choisir un projet qui les motive ou tenez-vous, à l'inverse, que la notion de « service » implique une certaine restriction de la liberté de choix ?

D'une manière générale, comment « labelliser » les partenaires de l'opération, en s'assurant de la qualité des projets, de l'encadrement et de l'expérience offerte aux jeunes ?

La réponse à l'ensemble des questions sera globalisée.

- Tout d'abord, il est suggéré d'étudier une instruction civique dispensée à l'école tant dans le primaire que dans le secondaire. Il ne s'agit pas de privilégier un thème plutôt qu'un autre mais de reprendre des manuels d'instruction civique et d'aborder les nouveaux enjeux tels que l'environnement ou le développement durable.
- Ensuite, le niveau national est légèrement suffisant.
- Enfin, il faut faire preuve de réalisme et ne pas s'engager dans une politique de service à la carte. C'est illusoire compte tenu du coût et du volume des intervenants.

Il ne faut pas non plus concurrencer les opérateurs économiques, ni les secteurs sociaux et solidaires qui ciblent souvent un public en réinsertion ou en voie de socialisation.

4.2. Quelles devraient être les parts respectives, sur la durée du service, de la formation civique, de la préparation à l'activité choisie, du tutorat destiné à en favoriser la pleine réussite, de la préparation au projet professionnel futur de chacun ? Serait-il judicieux de prévoir des offres plus particulièrement adaptées aux jeunes sans formation ou en grande difficulté ? Convient-il d'accorder des « dispenses » à certains (et dans quels cas) ou faut-il limiter autant que possible cette éventualité ?

Jugez-vous souhaitable de valoriser les efforts accomplis et les compétences acquises par les jeunes au cours de leur service civique ? Si oui, comment (« modules engagement » dans les cursus de l'enseignement supérieur ; validation des acquis de l'expérience ; « livret de l'engagement », etc) ?

⇒ Ce n'est pas la durée du service qui doit être visée mais la dispense d'une formation civique tout au long de l'enfance et de l'adolescence.

Une formation de quatre heures par semaine est à envisager. Le dispositif ne peut réussir sans sanction telle que la notation.

- Une offre adaptée aux jeunes en difficultés constitue la réponse actuelle du mécanisme de « 2^{ème} chance ».
- Les dispenses ne doivent pas exister.
- Les compétences acquises doivent être sanctionnées par un satisfecit tel que diplôme, VAE ou condition nécessaire à l'obtention d'un certificat de toute nature : permis de conduire, BAFA, etc...

Aucun diplôme ou document d'aptitude ne pourra être délivré sans l'obtention d'une note minimale pouvant s'avérer éliminatoire pour le permis de conduire par exemple.

5. L'ATTRACTIVITE DU PROJET

Quelles conditions faut-il remplir pour que le service civique suscite un maximum d'intérêt ?

Le service civique ne suscitera pas d'intérêt sans adhésion collective.

Tous les enseignements du service national doivent être tirés :

- l'universalité,
- l'équité excluant les passes droits,
- l'adhésion à un référentiel collectif validé par toute la société civile (cellule familiale, pouvoirs publics...).

